



Notice d'emploi N° 8058 / 2019

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Molluscicide
Formulation:	AB appât sur grains
Teneur en substances actives:	0.99 % phosphate de fer III [9,9 g / kg]
Nom UICPA:	ferric phosphate

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Culture des baies			
toutes les cultures	limaces du genre Arion, limaces du genre Deroceras	Dosage: 12 - 50 kg/ha Application: Correspond à 1 - 5 g/m ² .	1, 2
Culture maraîchère			
toutes les cultures	limaces du genre Arion, limaces du genre Deroceras	Dosage: 12 - 50 kg/ha Application: Correspond à 1 - 5 g/m ² .	1, 2
Grande culture			
toutes les cultures	limaces du genre Arion, limaces du genre Deroceras	Dosage: 12 - 25 kg/ha	1, 2
Culture ornementale			
toutes les cultures	limaces du genre Arion, limaces du genre Deroceras	Dosage: 12 - 50 kg/ha Application: Correspond à 1 - 5 g/m ² .	1, 2

Charges générales / agronomiques:

- 1 Dosage inférieur en cas de faible pression de ravageurs. Jusqu'à au dosage maximal indiqué en cas de forte pression de ravageurs.
- 2 Epandre sur le sol, en évitant tout contact avec les parties comestibles des plantes.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

Autorisé pour l'utilisation non professionnelle.

Tenir hors de portée des enfants.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.